

Séance du mardi 20 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	16
Votants	18
Pouvoirs	2

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Dominique **Schmitt**.

Pouvoirs : Céline **Marcuccilli** donne pouvoir à Stéphanie **Druel**, Vincent **Bureau** donne pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 16 janvier 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2018.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 6 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ *Exercice budgétaire 2017 : approbation du compte administratif (délibération n° 2018.007)*

Jean-Claude Demay, doyen d'âge, prend la présidence de la séance, Monsieur le Maire ne pouvant se prononcer sur le vote du Compte Administratif.

Marie-France Pellegrin présente les principales caractéristiques de ce document qui constitue le reflet de l'exécution du budget de l'exercice 2017 et expose les variations des dépenses de fonctionnement principalement liées aux mouvements de personnels.

Section	Recettes (titres émis)	Dépenses (mandats émis incluant les annulations)	Résultat de l'exercice 2017
Fonctionnement	1 595 293.13 €	1 203 359.72 €	391 933.41 €
Investissement	1 227 736.02 €	1 609 185.30 €	381 449.28 €
Résultat de l'exercice 2017			10 484.13 €

Le résultat de clôture (intégrant les résultats antérieurs) est :

Section	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultats à la clôture de l'exercice 2017
Fonctionnement	348 342.23 € Part affectée au budget 2017 (art. 1068 : recette d'investissement)	391 933.41 €	593 673.34 €
Investissement	250 845.99 €	- 381 449.28 €	250 405.47 €
TOTAL	97 496.24 €	10 484.13 €	844 078.81 €

La Trésorerie nous a transmis le Compte de Gestion du Comptable qui correspond en tous points au compte administratif et qui permet de s'assurer de la concordance de l'exécution budgétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le budget est apprécié au plus juste et maîtrisé dans sa réalisation.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil, Jean-Claude Demay soumet le compte administratif au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2017 tel que présenté au Conseil.

❖ **Exercice budgétaire 2017 : approbation du compte de gestion (délibération n° 2018.008)**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et la décision modificative n° 1, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le Compte de Gestion du Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, du Passif, des restes à payer et des restes à recouvrer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au Bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2017 au 31/12/2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

❖ **Exercice budgétaire 2017 : affectation des résultats du compte administratif (délibération n° 2018.009)**

Monsieur le Maire, après le vote du Compte Administratif 2017, précise qu'il convient d'en affecter les résultats au budget primitif 2018 :

Section	Résultat clôture 2016	Résultat clôture 2017	Résultat cumulé	Part à affecter au BP 2018	Imputation
Fonctionnement	348 342.23 €	391 933.41 €	593 673.34 €		
Investissement	631 854.75 €	- 381 449.28 €	250 405.47 €	250 405.47 €	recette inv. 001
Restes à réaliser (RAR) 2017		464 464.04 €			
Besoin de financement		214 058.57 €		214 058.57 €	recette inv. 1068
Solde disponible : excédent de fonctionnement		379 614.77 €		379 614.77 €	recette fonct. 002

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les résultats tels que présentés ci-dessus et affecte les résultats du Compte Administratif 2017 comme suit :

- Fonctionnement - recette article « 002 » : 379 614.77 €
- Investissement - recette article « 001 » : 250 405.47 €
- Investissement - recette article « 1068 » : 214 058.57 €

IV – PERSONNELS

❖ *Changement de quotité hebdomadaire de travail des agents affectés à l'école du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 (délibération n° 2018.010)*

Monsieur le Maire donne la parole à Arlette Proietti, adjointe en charge des affaires scolaires, qui rappelle que chaque année les annualisations de temps de travail sont recalculées afin d'ajuster les plannings des agents affectés aux écoles à leur activité réellement effectuée (hors remplacements).

Pour information, ces annualisations n'impactent pas les quotités de travail de chaque poste approuvées dans le tableau des effectifs de la collectivité. Pour rappel, dans le cas où ces quotités de travail seraient appelées à évoluer de plus 10 % de la quotité hebdomadaire en vigueur l'année précédente, un examen par le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale est rendu nécessaire.

Arlette Proietti précise que cette annualisation a été calculée jusqu'au 31 juillet 2018 en raison de la modification des rythmes scolaires avec le retour à une semaine de 4 jours d'école à partir de septembre 2018. En conséquence, un nouveau calcul tenant compte d'un réaménagement des horaires des agents, notamment impactés par la diminution de l'amplitude de la garderie périscolaire et des nouvelles surfaces de ménage, sera à approuver ultérieurement.

Néanmoins, il appartient au Conseil municipal de délibérer pour acter les modifications de quotité hebdomadaires de travail des agents titulaires, annualisées du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 juillet 2018, comme précisé sur le tableau ci-après :

NOM	Prénom	Travail effectif par semaine	Quotité hebdomadaire lissée du 01/01/2018 au 31/07/2018	Quotité hebdo. lissée au 31/12/2017	% de modification
DESIGAUD	Morgane	32.92	27.34	26.85	1.82
DULAC	Stéphanie	40.25	33.00	32.53	1.45
DUVERGER	Emilie	20.5	17.00	17.12	-0.68
GUILLOT	Chantal	39	32.66	32.03	1.99
LEDUC	Carine	40.25	33.15	32.62	1.63
MEREU	Michèle	36.93	30.87	30.40	1.56
PORTOUKALIAN	Nathalie	15.32	12.00	11.90	0.83
RAYMOND	Cathy	11	8.66	8.29	4.47
VAUDELEAU	Colette	23.33	19.09	18.86	1.19

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord sur les modifications de quotités hebdomadaires de travail annualisées du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 des agents titulaires suivants : Mmes DESIGAUD, DULAC, DUVERGER, GUILLOT, LEDUC, MEREU, PORTOUKALIAN, RAYMOND et VAUDELEAU, modifie ainsi le tableau des emplois et inscrit les crédits correspondants au budget au chapitre 012.

❖ *Titularisation d'agent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps non complet (délibération n° 2018.011)*

Monsieur le Maire informe que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que la commune a recruté Madame Cathy RAYMOND le 1^{er} mars 2017 en qualité d'adjoint technique territorial à temps non complet, stagiaire, affectée à l'école. Auparavant, Madame RAYMOND a effectué ces mêmes missions en qualité d'agent contractuel depuis le 2 janvier 2014.

A l'issue de cette année de stage, Monsieur le Maire propose de procéder à la titularisation de Madame Cathy RAYMOND sur un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une quotité hebdomadaire annualisée de 11h, à compter du 1^{er} mars 2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la titularisation de Madame Cathy RAYMOND sur un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, pour une quotité hebdomadaire de travail de 11h, à compter du 1^{er} mars 2018, modifie ainsi le tableau des emplois et inscrit au budget les crédits correspondants au chapitre 012.

V - TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours (école, city-stade...), information sur la décision d'attribution du lot 10 « électricité–courants forts/courants faibles » pour l'école élémentaire*

- **Réhabilitation/extension école élémentaire** : démarrage du nouveau marché pour le lot électricité. Pour information, la procédure de relance du marché du lot 10 « électricité–courants forts/courants faibles » a débouché sur la réception de 2 offres, dont l'une a été retenue après négociation pour un montant de 35 405.88 € HT. Monsieur le Maire donne lecture de la décision n° 2018.03 du 13 février 2018.
Jean-Claude Demay communique l'état du chantier et des reprises devant être effectuées durant les congés scolaires. La commune doit relancer l'OPC, chargé de la coordination des entreprises, ce qui ne contribue pas à un avancement efficace du chantier. Des soucis de finitions et de détails sont relatés. Constat est fait qu'il est toujours compliqué de mettre en œuvre un ensemble de normes et/ou exigences au regard de la réglementation.
- **Climatisation de la bibliothèque** : travaux réalisés par l'entreprise JAILLET dans des délais plus courts que prévus. Une protection des équipements sera réalisée tout prochainement.
- **Remplacement des volets mairie et presbytère** : prise de cotes par l'entreprise PMDP pour lancer la mise en fabrication avant une pose achevée courant mars.
- **Bâtiments divers** : soucis récurrents de chauffage :
 - Maison des associations et Salle des fêtes : circulateur à remplacer.
 - Halle des sports : supposition de fuite eau non identifiée, chute de pression et mise en sécurité de la chaudière. Manque évident d'efficacité des intervenants chargés de la maintenance en dépit d'un matériel récent.
- **Pôle Maison des associations, Salle des Fêtes, Place des associations et Presbytère** : commande de relevé topographique et relevé intérieur du presbytère auprès du cabinet BouSSION afin de disposer de données de superficie et de volume pour retravailler sur le projet.
- **Halle de sports** : constat de vitres intérieures et extérieures cassées par impact de balles de plomb dans les grandes vitres, une déclaration auprès de l'assurance a été faite. Le changement des vitres s'avère compliqué, l'installateur initial n'assurant plus cette prestation.
- **City-stade** : achèvement du chantier de fermeture de l'espace jeux de ballons.
Le City-stade a été fermé tout l'été puis ouvert durant les vacances de Noël avec ouverture/fermeture le matin et le soir. Suite à de nombreux mails, la fermeture de cet équipement a été demandée par un riverain. Passage d'enfants sous les grilles constaté simultanément par un élu et un riverain.
Difficulté à concilier les attentes du voisinage (tranquillité souhaitée les week-ends) et celles des enfants/familles souhaitant la mise à disposition de cet équipement financé par la collectivité.
La commune a tenu ses engagements de réserver cet équipement aux mineurs et d'aménager un dispositif de protection par grillage pour limiter les nuisances, respectant ainsi les souhaits émis par les riverains, qui exigent aujourd'hui la fermeture du City-stade.
La commission jeunesse est appelée à se réunir rapidement pour rechercher des solutions afin d'assurer l'ouverture et la fermeture en semaine et les week-ends.

❖ *Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER) et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents (délibération n° 2018.012)*

Monsieur le Maire expose les principes de cette adhésion :

Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
Vu le code de l'énergie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, tel que proposé par le SYDER,

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 kVA (essentiellement des tarifs « jaunes » et « verts ») n'existent plus depuis le 31 décembre 2015,
Considérant que la mise en concurrence, devenue obligatoire depuis cette même date pour les acheteurs publics sur tous les sites correspondant au seuil ci-dessus, impose de recourir aux procédures prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie,

Considérant que la mutualisation des achats résultant d'un groupement de commandes, dans les conditions définies à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés,

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SYDER s'apprête à relancer au cours de l'année 2018 pour la fourniture d'électricité pendant la période 2019-2020, représente une opportunité à cet égard,

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive,

La convention a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) dont les attributions sont définies à la convention dont il s'agit.

La commission d'appel d'offres de groupement sera celle du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER), coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;
- autorise l'adhésion de la commune de POMMIERS au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;
- dit que la commune de POMMIERS s'acquittera de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SYDER pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de POMMIERS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Pour information, un seul compteur tarif jaune 36 kWh desservant le pôle enfance/école primaire est concerné à l'échelle communale.

VI – URBANISME

❖ Point sur les dossiers en cours

- René Blanchet fait un point sur l'urbanisme dont l'activité a été intense en 2017.
- Augmentation du nombre de certificat d'urbanisme dont les certificats opérationnels demandés en prévision d'opérations d'aménagement.
- Renseignements d'urbanisme : documents d'information sollicités par les notaires dans des délais très courts. En forte croissance, lié aux ventes et divisions de terrain qui impactent également le nombre de permis d'aménager.
- Tableau récapitulatif de l'activité urbanisme ci-après. L'interprétation doit tenir compte du fait que le nombre de permis de construire ne reflète pas forcément le nombre de logements créés.

ACTIVITE DE L'URBANISME sur 5 ans

ANNEES	C.U.	R.U.	D.P.	P.C.	PC modificatif	P.A.	
	Certificat d'urbanisme Cu b = opérationnel	Renseignement d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de construire modificatif	Permis d'aménager	
2013	73 + 2 Cu b	73	55	40	5	1	
2014	61	66	52	23	5	0	
2015	51	35	33	20 2 PC de la C.C.	2	2	
2016	64 + 4 Cu b		44	28	4	1	10 maisons indiv. + 9 logts + 2 logts
2017	74 + 1 Cu b		57	27	3	2	13 maisons indiv. + 15 logts

L'impact de l'activité urbanisme se traduit également dans les demandes de RDV : au minimum 1 contact ou 1 rendez-vous par DP/PC ce qui permet une régulation des dépôts de dossiers et une instruction facilitée.

Tous les dossiers d'autorisation d'urbanisme sont traités en mairie. La dématérialisation constitue une obligation réglementaire à compter de novembre 2018 (possibilité de dépôt DP/PC et contestation numérisées).

- Contentieux : les trois requêtes examinées par la Cour administrative d'appel de Lyon dans le cadre des recours dirigés contre le PLU ont été rejetées et les requérants condamnés, pour chaque dossier, à verser une somme de 2 000 € au titre des frais irrépétibles. Les arrêts peuvent faire l'objet d'un pourvoi en cassation dans un délai de deux mois.
- ❖ *Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) : consultation du Département du Rhône pour accord de la Commune de POMMIERS sur le projet de périmètre PENAP et le programme d'action (délibération n° 2018.013)*

Monsieur le Maire expose que le Département a fait part d'une modification de durée du programme d'action, sollicitant une nouvelle prise de délibération sans modification du contenu de la délibération n° 2018.005 approuvée en le 16 janvier dernier, à l'exception de la durée du programme d'action ramenée de 6 ans à 3 années (2019-2021).

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération proposée par le Département, ainsi amendée :

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le périmètre PENAP est instauré avec l'accord des communes concernées, avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et après enquête publique.

Notre collectivité a participé sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées au travail partenarial pour la délimitation des périmètres PENAP.

Après avoir eu connaissance des propositions faites par les deux autres groupes d'acteurs associés dans le cadre de la concertation (agriculteurs, associations), notre collectivité a défini un périmètre d'intervention PENAP pour le territoire communal.

Le travail de concertation a également permis d'élaborer un programme d'action visant à sauvegarder les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, à maintenir et valoriser l'agriculture et à préserver les ressources environnementales.

Le programme d'action est instauré avec l'accord des communes concernées et avis de la Chambre d'agriculture et de l'Office national des forêts si le périmètre comprend des parcelles soumises au régime forestier.

Ce programme d'action prend la forme d'actions que les acteurs locaux pourront décliner en fonction des problématiques locales, agricoles, foncières ou environnementales, mises en évidence. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur trois années (2019-2021), le programme d'action se décline en quatre grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations ;
- Viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières ;
- Préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager ;
- Favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturaliste dans le projet agricole et environnemental du territoire.

En réponse au courrier du Département qui demande, conformément aux articles R113-20 et R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet de délimitation d'un périmètre PENAP sur notre commune et le projet d'un programme d'action pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre,

En ayant pris connaissance :

- des objectifs de la démarche PENAP ;
- du projet de délimitation du périmètre de PENAP sur son territoire communal, transmis par le Département du Rhône ;
- du projet de programme d'action transmis par le Département du Rhône.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et sur le programme d'action pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapport sur les commissions communales :

- ❖ *Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (délibération n° 2018.014)*

Monsieur le Maire fait part de la sollicitation émanant de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône au sujet du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivé à échéance le 31/12/2017.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte de cette démarche de contractualisation avec la CAF a évolué en raison du transfert de la compétence « Petite Enfance » à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) au 01/01/2015. De ce fait, le contrat porté par la commune intervient sur un périmètre réduit au volet « Enfance » (garderies périscolaires).

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à la commune de solliciter la CAF avant le 31/03/2018 pour solliciter une reconduction du contrat sur une nouvelle période de 4 ans, prenant effet rétroactivement au 01/01/2018.

Il est précisé qu'un bilan du CEJ communal sera effectué et transmis, avec le renouvellement du contrat, à la CCBPD. En effet, la Communauté de communes centralise et coordonne une démarche de portage d'un CEJ pour l'ensemble des compétences intercommunales cofinancées par la CAF (structures petite enfance, centres de loisirs, centres sociaux et garderies périscolaires). Les CEJ communaux viendront naturellement s'y rattacher.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour les garderies périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sur le volet « Enfance » à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Dans le cadre des bilans des actions financées par la CAF à l'échelle intercommunale, la CCBPD organise un comité consacré à la Petite Enfance le 05/04/2018 au Domaine des Communes.

▪ **Finances**

La commission Finances de préparation du budget aura lieu le mardi 13/03/18 à 18h30.

▪ **Communication**

Marie-France Pellegrin informe de la réunion du 01/03/2018 de la commission qui travaillera sur la formalisation du prochain POMMIERS INFOS à distribuer lors du week-end du 10/03/2018.

▪ **CMJ**

Stéphanie Druel rend compte de la réunion du CMJ du 10 février dernier :

- Dimanche 18/03 après midi : temps de jeux intergénérationnel à la Salle des Fêtes de 14h30 à 18h avec apport de jeux collectifs ainsi qu'une boisson et un gâteau afin de partager ce temps d'échanges et de transmission entre les aînés et les plus jeunes. Installation et mise en place des tables le dimanche à 11h : demande de bénévoles. Cette manifestation a été présentée au Club des Aînés par Arlette Proietti, Juliette et Stéphanie Druel.
 - Skate-parc : les élus, accompagnés par Paul et Augustin élèves de 3^{ème} pratiquant cette discipline et ayant manifesté leur intérêt sur ce dossier, ont mené une démarche de réflexion pragmatique intégrant les avantages et nuisances de ce projet. Cette analyse a débouché sur des propositions raisonnées et un souhait d'obtenir un emplacement au sein du complexe sportif des Gondoins. Il est proposé à Alain Reynier de participer pour assurer une contribution en termes d'approche technique (revêtements spéciaux...).
- Arlette Proietti expose que cette conduite de projet est marquée par une continuité pédagogique. Ce projet, initié par les jeunes élus actuels, poursuivra son cheminement (suivi et inauguration) au gré des élections des jeunes élus.
- Le Conseil municipal décide de délivrer un accord de principe pour une installation dans le secteur des Gondoins.
- René Blanchet rappelle la demande de l'association Pommiers VTT et de l'opportunité de réfléchir sur l'aménagement du secteur des Gondoins au regard des usages actuels et des besoins nouveaux, à concilier.
- A cette occasion, le Conseil municipal prend acte de l'élargissement de la commission « vie associative et sportive » à René Blanchet, Nathalie Dulac et Stéphanie Druel.
- Agnès Fuxa informe de la prochaine Assemblée Générale du Tennis Club le 09/03/2018, la commune n'en ayant pas été avisée.

▪ **Culture**

Monique Mathieu reprend les points de la commission culture du 12/02/2018 :

- Philippe Chambon successeur d'Yves Pignard.
- Bal Zizanie et Baluchon : public nombreux qui a contribué à une vraie réussite de cet événement.
- Festiplanètes : 04/07/18 à la Salle des fêtes autour d'un Planétarium gonflable et d'un atelier sur la carte des étoiles pour tous publics.
- Évènementiel « Pommiers en 4G » :
 - ✚ 2018 : Inauguration de l'école le 22/09/2018 en lien avec le CCAB et les élèves de l'école. Eventualité de lectures, recherche de photos pour exposition, visites de l'école animées par les enfants.
 - ✚ 2019 : Village d'images sur le thème de l'expression corporelle avec le soutien d'un photographe professionnel (photos de visages, gestes, attitudes...entre générations, avec des clichés réciproques lors de rassemblements ponctuels ou manifestations culturelles, sportives ou sociales). Possibilité de scénarisation et d'animations (livre, guirlandes de photos...).

■ **Voirie**

Patrick Gaudillière informe de la rencontre de la commission avec l'Atelier Anne Gardoni et le bureau d'études Be Urban le 14/02/2018 afin de poursuivre la réflexion engagée sur le réaménagement de la rue et de la place de la mairie. Une prochaine réunion est fixée au 15/03/2018 à 14h dans l'objectif de présenter 2 options. Un relevé topographique a été réalisé par le Cabinet Boussin et transmis à l'Atelier Gardoni. Une visite des futurs chantiers du programme voirie 2018 a été organisée avec le technicien voirie de la CCBPD. Une intervention de géomètre a été sollicitée pour intégrer une problématique de pente chemin Serveau et montée de Chaliar.

■ **Développement durable - ABC 21**

Marc Neyra fait part du souhait collégial d'élargissement du comité de pilotage en direction des habitants et d'autres élus dans l'optique d'en améliorer l'équilibre avec les citoyens, le partage d'idées et la fréquence de réunions.

Marc Neyra fait part des actions développées par ABC 21 :

- Rencontre de la nouvelle directrice de l'ITEP pour envisager le démarrage d'actions et l'inauguration de la boîte à livres devant le bureau de tabac le 14/03/2018 de 10h à 10h30 avec la participation de l'école et la bibliothèque.
- Reprise d'actions sur les jardins partagés : possibilité d'intégrer l'ITEP dans ce dispositif (terrain disponible) en lien avec l'école.
- Nettoyage de printemps le 24/03/2018 avec action éventuelle de l'école et de l'ITEP le 23/03/2018.
- Semaine de l'environnement du 30/05 au 05/06/2018 : organisation d'ateliers le samedi 2 juin matin sur les actions conduites dans le cadre de l'Agenda 21 dont jardins partagés, produits d'entretien, ambroisie, fabrication de composteurs...
- Covoiturage : réunion organisée par Jean-Michel Roussel avec une quinzaine de participants pour recenser les souhaits et rechercher des sites de covoiturages correspondant aux demandes des habitants avec une réactivité en temps réel, type communauté d'utilisateurs sur un espace géographique dédié.
Recueil d'information auprès des initiatives mises en place notamment par la Région auquel le Département s'est rallié (« Mov'ici »). Un travail de réflexion conséquent ayant été mené au niveau régional, les initiatives locales doivent s'en inspirer pour élaborer des solutions opérationnelles. Celles-ci doivent reposer sur une mise en lien avec les usagers, le souci de favoriser le lien social et la mise à disposition d'options pour intégrer les usagers potentiels non pratiquants d'utilisation web (arrêts stops, macaron sur véhicules...). Daniel Paccoud rappelle que la CCBPD travaille également sur ce sujet (transports personnes âgées, TPI, taxis, « Rezo Pouce » réseau d'autostop, « Carl » service de covoiturage courte distance avec les auto-écoles). Il convient donc de connecter les initiatives locales aux actions développées ou relayées par la CCBPD.
- Energie : réunion avec une quinzaine de participants ayant trait à :
 - ✚ Economies d'énergie - isolation dans les maisons : questionnements fréquents sur le thème des diagnostics et des choix de systèmes de chauffage incitant à la mise en place d'actions d'aide au diagnostic, à la reconduction de réunions d'information, à la mutualisation d'achats de matériaux d'isolation ou de groupement de chantiers pour obtenir un coût plus intéressant.
 - ✚ Production d'énergie au niveau du village et/ou de la CC : recueil de systèmes/initiatives existantes et de modes de financement participatif.
 - ✚ Éclairage public : avancer sur l'optimisation de l'éclairage public.
 - ✚ Réseaux chaleur : étudier les solutions existantes sur le territoire.
 - ✚ Conseiller en économie partagée via le SYDER : poursuite de l'étude.
- « Moutons tondeurs » pour les espaces à faucher : René Blanchet fait écho à une expérimentation à venir sur un bassin de rétention (modalités à définir).
- Ecole : conforter la sensibilisation aux questions de tri sélectif et de gaspillage alimentaire.

■ **Jeunesse et Reconstruction / chantier de jeunes**

Alain Reynier a été recontacté par l'association « Jeunesse et Reconstruction » pour connaître les intentions de la commune quant à l'accueil d'un chantier de jeunes durant l'été 2018. Un contact a été établi avec Pommiers VTT pour valider l'encadrement d'un groupe orienté sur l'aménagement / l'entretien / le balisage des sentiers VTT voire de petits travaux de renforcement.

Compte tenu de la très courte durée proposée par l'association, l'absence d'autres projets (cf. réaménagement du site des Gondains) et d'encadrants volontaires, la commune décide de surseoir pour 2018 à l'accueil d'un chantier de jeunes.

❖ **Activités des structures Intercommunales**

❖ **CCBPD – désignation de référents PCAET / PLH (délibération n° 2018.015)**

Monsieur le Maire fait part qu'au regard des nouvelles compétences de la CCBPD, chaque commune est appelée à identifier un référent afin de constituer une Commission « Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET) et une Commission « Programme Local de l'Habitat » (PLH).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne René BLANCHET, référent communal pour participer à la commission PCAET et à la commission PLH.

Le Maire donne lecture de la composition des commissions de la CCBPD, que chaque conseiller/adjoint approuve.

Marc Neyra émet le souhait d'être intégré dans le Groupe de Travail Développement Durable, suggestion approuvée par le Conseil municipal.

■ **Communauté de communes**

- Label Pays d'Art et d'Histoire : bon suivi de la démarche par Monique Mathieu et par les groupes de travail de la Communauté de communes.

- Plan Climat Air Énergie Territorial - PCAET : initiation dès 2018 de démarche pédagogique de transition énergétique et écologique avec TEPOS (territoire à énergie positive) et TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).
- Programme Local de l'Habitat – PLH : équivalent d'un schéma de secteur du SCOT avec un focus particulier sur l'habitat.
- Débat d'Orientations Budgétaires : à diffuser à tous.
- Déplacements : le groupe de travail élabore la mise en œuvre de covoiturage ou d'autres modes transports. Interpellation du groupe de travail concernant une hypothèse de suppression de la ligne ferroviaire de la vallée de l'Azergues, en dépit d'investissements lourds réalisés sur cet axe de circulation.
Bon fonctionnement du TPI au même titre que les transports vers les établissements d'accueils de jour.
- Economie : travail sur ZA et locaux disponibles ainsi que sur le site de la Buissonnière, réémergence du dossier de champ de Cruy.
Zone d'activité Viadorée : 2 lots en attente de confirmation, les autres étant sous option.
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse : concerne toutes les crèches et les ALSH.
- Géopark : toujours en attente de l'avis de l'UNESCO, le dossier ayant été remanié suite au refus de participation de la commune de Romanèche-Thorins.

▪ **Mutuelle intercommunale**

Monique Mathieu indique la signature au global de 156 nouveaux contrats et de 10 modifications de contrats. Le dispositif sera appelé à monter en puissance progressivement au fil des mois.

Signature de la convention avec Groupama le 22/03/2018 à 18h au Domaine des Communes.

Conférences thématiques organisées par Groupama (cf. POMMIERS INFOS) sur les thèmes « se soigner par les plantes, sommeil, sport et santé ».

Une communication relative à la mutuelle intercommunale sera diffusée sur le POMMIERS INFOS / édition de plaquettes à venir.

▪ **SIEVA (syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues)**

Achèvement des travaux de remplacement de la canalisation sur la RD 656, l'entreprise Albertazzi procède aux reprises des branchements pour une durée prévisionnelle d'environ 3 semaines. Par la suite, l'entreprise effectuera un chantier de renouvellement de canalisation sur 600 m chemin de la Cheville, dans la prolongation de travaux réalisés sur le chemin de Bethléem. Ces travaux non programmés font suite à des soucis de casse sur le réseau sur ce tronçon. En raison de la réfection très récente de l'enrobé sur ce secteur, l'entreprise essaiera de privilégier, dans la mesure du possible, un accès par les accotements.

▪ **Petite Enfance**

- Nuit de l'Eau : la CCBPD, le Comité du Rhône UNICEF, Aquazergues et le Club Aquatique des Pierres Dorées organisent la Nuit de l'Eau le 17/03/2018 de 18h à 21h à AQUAZERGUES. Cette nuit de solidarité est organisée au profit des actions de l'UNICEF que la CCBPD a décidé de soutenir en s'inscrivant dans le cadre de la démarche Communauté de Communes, amie des enfants.
- UNICEF « Ville amie des enfants » : sur l'ensemble des communes ayant candidaté, seules la CCBPD et Anse vont être labellisées.
- Journée de l'Enfance : 3^{ème} édition organisée le 24/03/2018 sur le thème du handicap et de la différence.
- Journée des CMJ : le 28/04/2018 de 10h à 16h : présentation de projets, pique-nique, création d'un clip de sensibilisation à la citoyenneté avec Cap Génération.

IX – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

❖ Réforme de la carte judiciaire / avenir du barreau de Villefranche sur Saône (délibération n° 2018.016)

Monsieur le Maire fait part d'un courrier adressé par l'Ordre des avocats du barreau de Villefranche sur Saône alertant des conséquences prévisibles de la réforme de la carte judiciaire sur le plan local. Il en donne lecture et soumet à l'assemblée une proposition de vœu détaillée ci-après :

Connaissance prise :

- de l'annonce le 6 octobre 2017 du lancement des « Grands chantiers de la Justice » impliquant une réforme de l'organisation judiciaire faite par Madame BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.
- du bon fonctionnement du TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE et des courts délais dans lesquels les décisions sont rendues.
- du rapport RAIMBOURG-HOUILLON du 15 janvier 2018, rendant à terme inéluctable la fermeture de nombreux Tribunaux vidés de dossiers et de leurs compétences.
- du risque de la superposition des Collectivités Territoriales sur les juridictions :
 - ☞ une Cour d'Appel par Région ;
 - ☞ un TGI par Département ;
 - ☞ et de la transformation des implantations judiciaires, ce qui signifie que le TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE deviendrait une émanation du TGI de LYON.
- du coût de la réforme de la carte judiciaire opérée en 2007 par l'ancienne Garde des Sceaux, Madame Rachida DATI, que la Cour des Comptes a évalué à 431 millions d'euros, pour des économies annuelles de 9,1 millions d'euros, nécessitant 45 ans d'amortissement pour rentabiliser la suppression des 341 juridictions touchées.

Formons le vœu :

- du maintien du TGI de VILLEFRANCHE SUR SAONE, pour le Département du RHONE (hors métropole), dans la plénitude de ses compétences actuelles c'est-à-dire sans transfert, même partiel, d'une partie du contentieux vers les juridictions lyonnaises
- et du maintien des juridictions rattachées que sont :
 - ↳ le TRIBUNAL DE COMMERCE ;
 - ↳ le CONSEIL DES PRUD'HOMMES ;
 - ↳ et le TRIBUNAL DES AFFAIRES DE LA SECURITE SOCIALE.

Pour :

- conserver une justice de proximité et un maillage judiciaire cohérent afin que la justice du 21^{ème} siècle soit réellement plus proche, plus efficace et plus protectrice pour les justiciables ;
- éviter une justice virtuelle, déshumanisée et un juge inaccessible, avec le risque majeur de recours systématique au numérique et aux saisines des juridictions par l'intermédiaire d'un service unique d'accueil du justiciable sans conseil préalable avisé ;
- garantir malgré les difficultés matérielles et personnelles des justiciables un accès égal de tous les citoyens à la possibilité de faire reconnaître leurs droits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions approuve la motion proposée, apporte son soutien à l'Ordre des avocats du barreau de Villefranche sur Saône et fait part de son souhait de maintien du TGI de Villefranche sur Saône pour le Département du Rhône (hors Métropole), dans la plénitude de ses compétences actuelles et du maintien des juridictions rattachées à ce TGI.

- Déploiement de la fibre (FttH = Fiber to the Home = Fibre jusqu'à l'abonné) : prise de contact par le cabinet ERT-Technologies pour le compte de l'opérateur SFR.
- Le Conseil adresse ses félicitations aux viticulteurs distingués lors de la St Vincent.
- Bibliothèque : Assemblée générale du 25/01/2018 : rapport d'activité transmis (30^{ème} anniversaire).
- Pommiers VTT focus sur la Team Eric Favre.
- Pothières II / logements HBVS : visite de l'appartement témoin effectuée le 31/01/18.

TOUR DE TABLE

Agnès Fuxa évoque la position de la municipalité concernant l'assemblée générale du tennis club : maintien de cours pour enfants, utilisation des courts récemment réhabilités et analyse de l'utilisation des créneaux de la salle.

Éric Bettant informe avoir été contacté par ERT - Technologies pour une signature de convention.

Nathalie Dulac remercie les services techniques pour le nettoyage du chemin de Charpenay.

Arlette Proietti rappelle la fête des conscrits pour les élus et le personnel le 23/02/2018 à 18h30 et le repas du Conseil prévu le 18/05/2018.

Alain Reynier relaye la présence d'ornières dues à la pluie sur le bas-côté de la route de la Galoche suite à un remblaiement de terre à faire compacter par les services techniques.

Marc Neyra souligne la forte fréquentation du chemin des Noyers en sens interdit. Le policier municipal en a été avisé et devra effectuer des contrôles. Daniel Paccoud informe que Philippe Jamey est nouvellement assermenté mais qu'il doit effectuer sa formation obligatoire durant plusieurs mois sans présence continue à Pommiers.

Fin de conseil à 00h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 27 mars 2018 à 20 h 30, salle du conseil.